

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-1 24SGADL0106

SEANCE DU
27 JUIN 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 54
<u>Date de convocation :</u> 21 juin 2024
<u>Date d'affichage :</u> 28 juin 2024

<u>OBJET :</u> Contrat Engagements quartiers 2030 - Autorisation de signature
--

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 67</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 1</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u>
• ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoulkader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Le rapporteur expose :

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu l'instruction ministérielle du 4 janvier 2023, relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements quartiers 2030,

Considérant le diagnostic de juillet 2023 au service de la détermination des enjeux actuels et à venir dans les quartiers prioritaires – observation des quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine Creusot Montceau,

Considérant le Cahier des acteurs du 8 novembre 2023, répertoriant les attentes et priorités des actrices et acteurs de la politique de la ville sur le territoire communautaire,

Vu le contrat Engagements quartiers 2030 en annexe,

Le rapporteur expose :

« La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaure les contrats de villes. Initialement prévus pour une durée de 6 ans et après une période de prorogation, ils sont arrivés à échéance au 31 décembre 2023.

Le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville, nommés désormais contrats Engagements quartiers 2030, est défini dans la circulaire du 31 août 2023.

Elle fixe les nouvelles ambitions du contrat Engagements 2030 vis-à-vis desquelles s'inscrit le nouveau contrat de Engagements 2030 de la Communauté Urbaine :

- Simplifier et rendre lisible l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables, avec un premier bilan en 2027 et une évaluation finale en 2030 ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitantes et habitants dans les priorités définies pour le territoire, parmi lesquelles la cohésion sociale et l'accès aux droits, le cadre de vie et la transition écologique, l'objectif plein emploi, la tranquillité publique ;
- Mobiliser les partenaires publics et privés, susceptibles d'apporter leur contribution à la mise en œuvre du contrat, en complémentarité des dispositifs de la politique de la ville ;
- Favoriser une articulation renforcée avec les autres stratégies locales de la CUCM telles que le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme local de l'habitat (PLH), le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ou encore le Contrat local de santé (CLS).

En outre, la circulaire ouvre la nouvelle possibilité de prendre en compte un volet investissement, via la mobilisation des dotations de l'Etat et de ses opérateurs, opératrices, qui pourra être mobilisé dans le cadre des projets de quartiers définis par le nouveau Contrats Engagements 2030.

Le contrat « Engagements quartiers 2030 » a été construit de manière partenariale, avec l'ensemble des partenaires signataires mais aussi avec la participation des habitantes, habitants et des associations qui agissent au quotidien dans les quartiers politique de la ville (QPV).

L'année 2023 a ainsi permis à la Communauté Urbaine, dans le cadre des « 100 jours de la concertation » initiés par l'Etat sur les quartiers prioritaires, de coordonner sur son territoire une mission de concertation des acteurs et actrices de la politique de la ville, en lien avec les villes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Torcy.

Des temps de travail ont permis de définir les attentes et les priorités d'actions pour les quartiers prioritaires, lesquelles ont été restituées dans le cahier des acteurs, support de l'élaboration du

nouveau contrat.

Les communes ont été également associées à la définition des priorités d'actions pour leurs quartiers. Les comités de pilotage partenariaux des 21 mars et 3 avril 2024 sont venus enfin finaliser le contrat Engagements 2030.

Conjointement à la définition partenariale des orientations du nouveau contrat, la nouvelle géographie prioritaire a été publiée par décret ministériel du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville comme suit pour la CUCM :

- Le Tennis et la Molette au Creusot,
- La Résidence du Lac à Torcy,
- Le Bois du Verne et les Rives du Plessis à Montceau-les-Mines.

Le quartier d'Harfleur-République-Lapérouse, bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain, est donc sortant de la politique de la ville, tandis que le quartier de la Molette intègre la nouvelle géographie prioritaire, compte-tenu des indicateurs de fragilités mises en exergue dans le diagnostic.

Pour les quartiers du Tennis au Creusot, de la Résidence du Lac à Torcy, du Bois du Verne et des Rives du Plessis à Montceau-les-Mines, les périmètres ont été étendus afin d'y intégrer notamment les équipements publics présents à proximité, comme points d'appui des projets de quartiers.

Ces quartiers représentent 6 500 habitantes et habitants, soit 6,7 % de la population de la CUCM.

La circulaire du 31 août 2023 ouvre la possibilité d'identifier des poches de pauvreté, hors quartiers prioritaires, dans les communes couvertes par le contrat Engagements quartiers 2030. En marge de la géographie prioritaire, le contrat « Engagements quartiers 2030 » retient aussi des poches de pauvreté, lesquelles pourront bénéficier de 2,5 % de l'enveloppe du budget opérationnel de programme (BOP) 147 – politique de la ville de l'Etat.

Déterminés au regard d'indicateurs discriminants tels que le taux de pauvreté, le taux de familles monoparentales ou le taux d'activité féminin, il s'agit des secteurs suivants :

- A Montceau-les-Mines : Bellevue-Salengro et le centre-ville ;
- Au Creusot : Hôtel Dieu Montagne du Nom, la Chaume-Les Riaux, Harfleur-République-Lapérouse.

A la différence des précédents contrats de ville reposant sur des piliers thématiques identiques à tous les territoires, les contrats « Engagements quartiers 2030 », sont structurés autour des besoins et enjeux locaux, identifiés en lien avec les habitantes et habitants. Ces enjeux doivent être limités et adaptés aux besoins et aux moyens de chaque territoire.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » de la CUCM s'appuie donc sur des enjeux retenus dans le cahier des acteurs et sur les priorités résultant du comité interministériel des villes (CIV) du 27 octobre 2023.

Ainsi, quatre axes phares sont retenus pour le contrat « Engagements Quartiers 2030 » de la CUCM :

- **La cohésion sociale et l'accès aux droits** concerne la promotion et la prévention de la santé et de l'accès aux soins ; la favorisation de la réussite éducative et l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes ; l'accompagnement au soutien à la parentalité ; l'aide à l'intégration des publics allophones ; le soutien au développement d'actions sport, culture, loisirs, citoyenneté dans les quartiers pour favoriser le vivre-ensemble ; la consolidation de l'accès aux droits par une présence renforcée des services de proximité ; la favorisation des actions de solidarités intergénérationnelles ; l'accompagnement des initiatives habitantes.
- **Le cadre de vie et la transition écologique** doit permettre de renforcer l'accès à la nature, de sensibiliser à la réduction des déchets ; de développer les mobilités actives et alternatives à la voiture ; d'offrir un cadre de vie favorable au bien-être des habitantes et habitants et de renforcer l'attractivité des QPV.
- **L'objectif plein emploi dans les QPV** a pour but de favoriser l'accès aux emplois du territoire dont la dynamique économique doit pouvoir bénéficier aux habitants des

quartiers, en mettant le public en relation avec les employeuses, employeurs ; de favoriser l'insertion et l'emploi par l'entrepreneuriat ; et de lever les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, savoir-être, estime de soi, illettrisme et illectronisme).

- **La tranquillité publique** vise à atténuer le sentiment d'insécurité en favorisant l'appropriation et l'animation de l'espace public par les habitants ; à sensibiliser les professionnelles et professionnels en vue de réduire les situations à risques et les conflits ; renforcer les liens entre la police, la justice et la population ; sensibiliser les publics au harcèlement ; à envisager la possibilité d'évaluer pour améliorer les actions en faveur de la tranquillité publique.

Chacun de ces axes comporte des orientations, lesquelles sont déclinées en objectifs opérationnels. Ces objectifs sont formalisés par des exemples d'actions à pérenniser ou à créer.

Le contrat « Engagements quartiers 2030 » décline les orientations transversales par des **projets propres à chacun des QPV définis par les villes et répondant aux spécificités de chaque quartier**.

Les thématiques et pistes d'actions à privilégier sont les suivantes :

- Pour Le Creusot :
 - Le Tennis : *Vers un quartier attractif*
 - Intégrer la cité du Parc dans le quartier suite à l'évolution du périmètre de la géographie prioritaire ;
 - Travailler sur l'attractivité et image du quartier ;
 - Accueillir des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants (migrantes, migrants, déplacées, déplacés et lien avec le CTAI) ;
 - Lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité ;
 - Cadre de vie et vivre ensemble : inciter les habitantes et habitants à sortir de chez eux et aller-vers ;
 - Renforcer la réussite éducative.
 - La Molette : *Une nouvelle image pour La Molette*
 - Renforcer la cohésion sociale pour notamment diminuer le sentiment d'insécurité ;
 - Occuper et s'approprier l'espace public pour améliorer la tranquillité ;
 - Adapter les logements aux besoins des personnes vieillissantes ;
 - Mettre en œuvre la politique de peuplement en lien avec les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement ;
 - Intervenir sur le parc d'habitat par des travaux de réhabilitation, d'adaptation des logements ;
 - Développer des lieux de vie communs et partagés.
- Pour Montceau-les-Mines :
 - Les Rives du Plessis : *Ouvrir les champs des possibles*
 - Travailler à l'évolution de l'image du quartier ;
 - Accompagner les transitions (écologique, sociale, professionnelle) ;
 - Dépasser les « destins imposés », redonner des perspectives ;
 - Faciliter l'accès aux droits ;
 - Accompagner les familles monoparentales ;
 - Inciter à la pratique sportive et culturelle (notamment chez les jeunes) ;
 - Renforcer les mobilités (réelles et symboliques).
 - Le Bois du Verne : *Consolider les liens*
 - Dépasser le potentiel enclavement ressenti par les habitantes et habitants du quartier (mobilité et aménagement) ;
 - Renforcer le lien social et la mobilisation habitante (accompagnement à la parentalité, à la rupture de l'isolement, à l'intergénérationnalité, etc.) ;
 - Poursuivre et pérenniser les liens avec les bailleurs sociaux autour de l'enjeu de requalification de l'habitat ;
 - Développer l'accès aux services publics.

- Pour Torcy :
 - La Résidence du Lac : *De l'enfant à la famille, l'émancipation : fil rouge de la parentalité.*
 - L'accompagnement à la parentalité (et à la monoparentalité et des jeunes) ;
 - Le public jeune autour de l'accompagnement à l'emploi et la formation (redonner des perspectives) ;
 - L'intervention sur l'habitat (lien avec étude urbaine de la CUCM et problématique de gestions de charges et qualité offre de logements) ;
 - Le lien nature et sport.

Le pilotage du contrat « Engagements quartiers 2030 » par les établissements publics de coopération intercommunale a été confirmé par instruction ministérielle du 4 janvier 2023 tout en réaffirmant l'implication des maires dans son élaboration et sa mise en œuvre, dans le respect de leurs compétences respectives. A ce titre, le contrat est co-piloté par l'Etat et les collectivités territoriales (CUCM et communes du Creusot, de Montceau-les-Mines et Torcy).

Le rôle des communes est ainsi renforcé quant à l'animation et à la mise en œuvre des projets de quartiers puis aux dispositifs existants pour favoriser la participation citoyenne.

Afin de suivre le déploiement des actions du contrat « Engagement quartiers 2030 », la mise en œuvre du contrat reposer sur :

- Un comité technique et un comité de pilotage composé des pilotes et des partenaires signataires se réuniront annuellement.
- Un comité de suivi local regroupant les référentes et référents politique de la ville de la CUCM et des communes, le délégué du Préfet et les référents politique de la ville de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Il se réunira aussi souvent que nécessaire pour une bonne coordination du contrat.

Enfin, le suivi-évaluation du contrat « Engagements quartiers 2030 » mesurera ses actions et leurs impacts sur les habitantes et habitants des QPV. Il s'appuiera pour ce faire, sur des indicateurs de réalisation des actions conduites et de résultats générés pour les publics ciblés.

Les orientations, les actions, les engagements intégrés dans le contrat « Engagements quartiers 2030 » sont amenés à évoluer tout au long de sa mise en œuvre, en fonction des besoins émergents, d'où la nécessité d'un pilotage solide et d'un suivi régulier.

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les axes et orientations fixés en matière de politique de la ville sur le territoire communautaire pour la période 2024-2030 ;
- D'approuver le contrat « Engagements quartiers 2030 » en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat « Engagements quartiers 2030 » et tout document s'y afférant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Bernard DURAND

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a flourish, enclosed in a rectangular box.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Bernard DURAND

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a flourish, enclosed in a rectangular box.